



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monit
belg

20151906

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

10 DEC. 2020

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : 0892 993 282

Nom

(en entier) : MULTIMOBIL

(en abrégé) :

Forme légale : Association Sans But Lucratif

Adresse complète du siège : Avenue des Etats-Unis 10/13 à 7500 Tournai

Objet de l'acte : Modification du Conseil d'administration

Assemblée générale du 16 novembre 2020

L'assemblée générale acte la démission de leur mandat de membre de Vincent Van Leynseele, André Delhaye, Marian Buski, Frédéric Parmentier, Yasmine Benabderrahmane et Enrique Rodriguez y Merino.

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité des membres présents, la démission en qualité de membre et d'administrateur de Michel Dorchies, Isabelle Barez, Marie-Eugenie Delecolle, Grégory Maes et Céline Verelst. Isabelle Barez cesse également son mandat d'administratrice déléguée à la gestion journalière.

L'Assemblée Générale accueille à l'unanimité des membres présents, Mesdames Célestine Bocquet et Isabelle De Raijmaeker ainsi que Messieurs Bruggeman Maxime, Mathieu Diku Biduaya et Jean-Jacques George comme nouveaux membres de l'ASBL et nomme au titre d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Célestine Bocquet, domiciliée Rue des réfractaires froyennois, 2 E, 7503 Froyennes
- Madame Isabelle De Raijmaeker, domiciliée Rue Pont-à-Cavains, 47 à 7370 Dour
- Monsieur Bruggeman Maxime domicilié Rue des réfractaires froyennois, 2 E, 7503 Froyennes
- Monsieur Jean-Jacques George domicilié Rue Grande 10/2 - 7971 Basècles

Conseil d'Administration du 16 novembre 2020

Le conseil d'administration nomme Célestine Bocquet Présidente

Célestine Bocquet
Présidente

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).